



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Montauban, le 28 novembre 2022

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Objet : Difficultés conjoncturelles des filières agricoles et tensions locales

Monsieur le Ministre,

Ces dernières années, le Tarn-et-Garonne n'a pas été épargné par les multiples crises, tant structurelles que conjoncturelles, qui ont touché et frappent encore le monde agricole dans toute sa diversité. Ce sont ainsi les filières du département, dans leur ensemble, qui connaissent une période de forte incertitude.

Le Conseil départemental, bien que ses compétences aient été fortement réduites avec la loi NOTRe, est resté un partenaire et un soutien du monde agricole. L'agroécologie, l'autonomie alimentaire, la sécurité sanitaire, sont des champs sur lesquels nous sommes encore très investis. En ma qualité de Président du Conseil départemental, dont l'action sociale figure de plus au cœur des compétences, étant particulièrement touché par les difficultés que rencontrent les agriculteurs, je souhaite me faire le relais de leurs préoccupations auprès de vous.

Ceci d'autant plus que, lors de la présentation de son programme de campagne début 2022, le Président Emmanuel MACRON a réaffirmé sa volonté d'assurer la souveraineté alimentaire du pays. Or, la situation de notre agriculture n'a peut-être jamais été aussi fragile : coûts de production, incidents climatiques, menaces sanitaires, déficit de renouvellement des générations, crispations autour de sujets centraux comme la ressource en eau.

De trop nombreux producteurs font état de leur désarroi, de leur découragement, de leur abattement, à l'heure où l'alimentation est revenue au cœur des préoccupations, en lien avec un contexte inflationniste fort, et une instabilité géopolitique à l'issue incertaine.

Les éleveurs, en particulier, se retrouvent profondément désemparés face aux effets cumulés de la sécheresse et de l'augmentation des charges. D'aucuns, notamment parmi les jeunes, évoquent l'arrêt de leur activité, si la situation venait non pas à se dégrader, mais simplement à s'inscrire dans la durée.

Ces propos sont l'écho d'un ressenti partagé par l'ensemble de la profession, rudement éprouvée en raison de l'effet ciseau lié à l'augmentation considérable des charges et à la stagnation des prix payés aux producteurs.

Les mesures annoncées - dégrèvement de taxe sur les propriétés foncières non bâties, reconnaissance en calamité agricole - n'offriront qu'un bref répit, et paraissent insuffisantes au vu des enjeux.

A titre d'exemple, les charges d'achats d'aliments représentent en moyenne, pour les élevages bovins Tarn-et-Garonnais, la moitié de l'ensemble des charges opérationnelles, soit 153 € par unité de gros bétail (UGB).

Il peut ainsi être envisagé de mettre en place une aide forfaitaire par UGB, ciblée sur les productions les plus sensibles (bovins, ovins et caprins), qui aiderait les éleveurs à reconstituer une partie de leurs stocks de fourrages, et ainsi à limiter la décapitalisation de leurs cheptels.

De même, une prise en charge partielle ou totale des frais de transport de paille et de fourrage des départements pourvoyeurs vers les départements en déficit fourrager, comme cela a été fait en 2003 (45 € par tonne), pourrait être proposée.

Les attentes de la profession à ces égards sont grandes.

Au désespoir des éleveurs s'ajoute l'actualité récente et le rejet d'une partie de la population, parfois exprimé violemment, au sujet de la création de réserves d'eau, alors même que le pays est confronté à une sécheresse d'intensité historique, fragilisant voire mettant en péril l'alimentation en eau potable d'une partie de la population, sur plusieurs territoires.

Un assouplissement de la réglementation européenne, voire de son application en droit français, sur la création de réserves en eau structurantes permettrait de sécuriser les projets en cours, voire d'en favoriser l'émergence.

Il s'agirait aussi de pouvoir bénéficier de dérogations aux objectifs de qualité (maintien ou atteinte du bon état des eaux) pour les projets stratégiques.

Concernant les réserves individuelles, capitales pour un grand nombre d'exploitations arboricoles de Tarn-et-Garonne, tant pour l'irrigation que pour la lutte antigel par aspersion, un rehaussement des seuils de la procédure d'autorisation permettrait, là aussi, de favoriser l'émergence des projets, voire le curage des retenues existantes, et d'en faciliter l'instruction par les services déconcentrés de l'État.

Faute de solutions concrètes à l'heure actuelle, nous voyons croître les tensions au sein des exploitations, qui s'expriment notamment par des actions coups de poings spontanées régulières.

Dans ce contexte, vous avez adressé un geste de soutien à l'attention du monde agricole, en acceptant de venir à leur rencontre, ici, en Tarn-et-Garonne. Je vous demande désormais, d'apporter des réponses concrètes sur ces sujets.

Certain de la profonde attention que vous porterez à ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michel WEILL